

# PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 avril 2018

## Salle La Fraternelle – CORRENS

---

La séance est ouverte à 14 heures 30, sous la présidence de Monsieur Eric PASTORINO.

En présence de :

Monsieur Michaël LATZ, Maire de Correns ;

Monsieur Alain BACCINO, Président du CIVP et de la Chambre d'Agriculture ;

Monsieur Nicolas GARCIA, Directeur du Syndicat des Vins Côtes de Provence ;

Monsieur Eric PASTORINO, Président du Syndicat des Vins Côtes de Provence ;

Monsieur Paul BERNARD, Secrétaire Général du Syndicat des Vins Côtes de Provence ;

Et Monsieur Pascal ETIENNE, Trésorier du Syndicat des Vins Côtes de Provence.

-----

Le Président tient à remercier Mr Michaël LATZ, Maire de Correns, pour son accueil et la mise à gratuité de la salle et remercie également l'ensemble de l'assemblée pour leur présence.

**Le compte-rendu de l'AG de 2017 est validé à l'unanimité.**

**Calcul du seuil à atteindre pour le quorum :**

**Caves particulières inscrites : 410**

**Revendicants Eaux de Vie : 1**

**Caves coopératives inscrites : 40**

Le seuil est établi à **540 bulletins** : Caves particulières :  $411 \times 2 = 822$

Caves coopératives :  $411 : 40 = 10,27$

$$10 \times 2 = 20$$

$$20 \times 40 = 800$$

$$822 + 800 = 1622$$

$$1622 : 3 = \underline{540,6}$$

Le seuil est établi à **540 bulletins**.

Nous constatons à 14 h 40 :

101 signatures Caves Particulières  $\times 2 = 202$

# PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 avril 2018

## Salle La Fraternelle – CORRENS

---

35 signatures Caves Coopératives x 20 = 700

700 + 202 = 902 soit 902 bulletins

Le Quorum est atteint car 902 est supérieur à 540

Les présentations des rapports peuvent commencer mais tout d'abord il tient à rappeler comme chaque année, que compte tenu des dispositions de vote, seuls les adhérents vinifiant en caves particulières se voient remettre pour l'instant leurs 2 bulletins de vote pour le renouvellement du tiers sortant.

Les représentants des caves coopératives devront revenir tout à l'heure aux tables d'émargement lorsque il aura annoncé le décompte des présents et représentés de chaque famille, si nous devons procéder à un vote à bulletins secrets.

Le Président nomme un secrétaire de séance : Paul BERNARD

Il nomme également 6 scrutateurs pour le bon déroulement du vote : Matthieu DE WULF, Geneviève GUALTIERI, Hélène DRAGON, Christine De SALVO, Franck CAGIATTI et Laurent ROUGON.

**Paul BERNARD**, Secrétaire Général du Syndicat, présente son rapport :

« 2017 fut une année marquée par de nombreux événements.

L'inauguration du caveau nous permet aujourd'hui d'avoir une vitrine de l'appellation digne de son image. Les modes évoluent, nos vins sont reconnus et leur image a considérablement changé. Quoi de plus légitime que d'investir pour faire en sorte que la Maison des Vins Côtes de Provence soit en phase avec le design contemporain.

Voilà un an que la boutique a ré-ouvert ses portes. Les retours sont unanimes sur l'élégance du lieu. La présentation des vins a été minutieusement étudiée pour favoriser la couleur et la mise en scène du vin. Le retour des réseaux sociaux est également très positif concernant la qualité du service. Notre équipe a pour rôle de conseiller, d'expliquer, d'orienter les clients qui viennent découvrir ce vaste espace de 330 m<sup>2</sup>, présentant plus de 800 références de vins.

Durant l'inauguration, nous avons eu le plaisir d'accueillir les élus du département, dont le président du Conseil Départemental. Ces événements montrent au monde institutionnel et politique que notre filière est un moteur économique du territoire.

Un livre « Côtes de Provence » a également vu le jour. L'histoire, les terroirs et de belles images de notre vignoble sont présents dans cette édition de 190 pages. L'ambition était d'avoir un livre à l'image de l'appellation.

La soirée des 40 ans de l'appellation « Côtes de Provence » nous a permis également de faire un petit retour en arrière et de se rappeler les origines de l'appellation, le contexte dans lequel nous avons posé les premières pierres. Henri Fabre et Claude Bonnet

# PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 avril 2018

## Salle La Fraternelle – CORRENS

---

illustraient par quelques anecdotes entremêlées d'émotion, ces années historiques qu'ils ont pu vivre... pour nous offrir aujourd'hui un patrimoine commun.

Ce patrimoine, il est de notre devoir de le conserver, de le protéger, de le faire grandir pour mieux le transmettre.

L'avenir fut le cœur de la 2<sup>ème</sup> étape du débat au travers de 4 thèmes :

### **1 / Maintenir le leadership des Côtes de Provence face à la Concurrence,**

### **2 / L'évolution des pratiques viticoles**

L'agro écologie est une tendance lourde. L'exigence sociétale est de plus en plus forte vis-à-vis d'une viticulture durable... Comment valoriser les efforts de la filière et comment prendre en compte cette évolution récente ?

### **3 / L'évolution du profil socio-professionnel**

La Provence attire pour ses paysages, sa qualité de vie et son image. Stars, grands patrons, entrepreneurs, sans compter les grands noms de la Champagne ou du Bordelais commencent à miser sur le rosé et côtoient des propriétés familiales ou caves coopératives. Quelle sont les conséquences aujourd'hui et demain de cette mixité des profils socioprofessionnel ?

### **4 / La perception du marché à l'export**

Ces sujets d'actualité doivent être approfondis. Etre toujours en veille est un des objectifs : discuter débattre et prendre des décisions sont les ambitions du conseil d'administration.

Si nos parents nous ont transmis une appellation « Côtes de Provence » économiquement saine, nous devons nous confronter à toutes ces questions si nous voulons transmettre nous aussi à nos enfants **une appellation viable, plurielle et durable.**

Au-delà de ces différents évènements marquants, les dossiers de fonds ont également avancé. Dans les 8 axes stratégiques du syndicat, chacun d'entre eux a sont lots de réussite. Anais, pour la défense du nom démarre des collaborations avec les missions économiques des pays cibles – Etats-Unis, Russie, Chine. L'ambition est la reconnaissance de notre appellation à l'international.

Un grand dossier est ouvert auprès de l'INAO, et une commission d'enquête est en cours sur le positionnement des Dénominations de Terroir. L'ambition est d'apporter quelques modifications sur les cahiers des charges afin de rendre plus simple la gestion des DGC. C'est encore au stade de projet. L'équipe du syndicat, les présidents de DGC et Eric Pastorino, travaillent sur ce dossier.

La délimitation Sainte Victoire est terminée. 33 réclamations représentant 76 ha ont été déposées à l'INAO. Je rappelle que plus de 5000 ha ont été classés. Le projet est donc satisfaisant pour les producteurs.

# PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 avril 2018

## Salle La Fraternelle – CORRENS

---

Concernant le volet technique, nous avons ouvert le dossier concernant l'irrigation de la vigne. C'est un grand « Nous » que j'utilise, car derrière lui, c'est l'ensemble des représentants de la filière viticole qui travaillent : Le syndicat des Vignerons, Le syndicat des Côteaux Varois en Provence, Le syndicat des Côtes de Provence, Les 2 fédérations de métier, cave coopérative et Cave particulière, et la chambre d'agriculture. C'est un projet à 20 ans qui est engagé aujourd'hui. Il était de notre responsabilité de l'ouvrir.

D'autres dossiers suivent leur cours : nous avons réalisé une étude conséquente sur la possibilité de reconnaissance sur les effervescents, menée par une stagiaire qui est venu à la rencontre des producteurs.

Nous avons lancé des propositions d'évolution du VCI auprès de l'INAO.

Nous poursuivons le travail sur l'intégration des mesures agroenvironnementales dans les cahiers des charges.

La révision simplifiée est également en cours de finalisation. Des courriers ont été envoyés par l'INAO en cas d'avis défavorable. En cas d'avis favorable, vous recevrez une confirmation une fois le dossier validé par la commission permanente. Donc, pas de nouvelles, bonnes nouvelles.

La gestion du plan collectif de restructuration, l'évolution de l'encépagement, une plateforme informatique qui vous permettra de faire vos déclarations en ligne sont autant de sujets qui nous occupent... et parfois qui nous préoccupent... Les dossiers sont nombreux, les administrateurs et les équipes sont très largement investit dans ces dossiers.

Je finis par la récolte 2017 avec son lot de questionnement et d'inquiétude. Le gel et la sécheresse ont marqué cette récolte. -12% de volume en moins après une année 2016 très dynamique commercialement.

La récolte 2017 affiche les chiffres suivants :

864 919 hl, dont :

- 780 768 hl en rosé
- 30 964 hl en blanc
- 53 188 hl en rouge

2017 est donc parmi les récoltes les plus faible de ces dernières années.

Une année 2017 très dynamique, un stock nul en janvier 2018 et une récolte 2017 faible génère forcément un disponible en forte baisse en 2018 et beaucoup de nervosité de la part des opérateurs. L'éternel enjeu de l'équilibre entre l'offre et la demande ! Cette petite récolte questionne sur les conséquences d'une croissance aussi rapide et spectaculaire que la nôtre. Quelle stratégie concernant la gestion des stocks, comment maintenir les Côtes de Provence comme le haut de gamme ? Doit-on avoir une croissance en volume ou en valeur ?... Autant de question qui ont fait l'objet d'un conseil d'administration orienté uniquement sur ces questions et les leviers à notre disposition.

# PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 avril 2018

## Salle La Fraternelle – CORRENS

---

Ma présentation se veut factuelle. Elle n'est pas exhaustive.

L'année 2017 nous a permis de nous rappeler nos origines, et que la nature détient, qu'on le veuille ou pas, un rôle fondamental. Notre appellation a profondément évolué. Les problématiques d'aujourd'hui sont profondément différentes de celle d'hier. Il est donc important d'avancer en regardant attentivement le monde du rosé et définir notre place. Mais il est tout aussi important d'avoir une certaine prudence en regardant de temps à autre dans le rétroviseur pour retenir les leçons de l'histoire. Albert Camus nous rappelle : « En vérité, le chemin importe peu, la volonté d'arriver suffit à tout ».

Je prends un grand plaisir au sein du Syndicat à mener l'ensemble de ces dossiers avec les autres administrateurs et les équipes sur l'ensemble des dossiers – L'investissement collectif est, je pense, nécessaire pour l'avenir de notre appellation. En tant que secrétaire général, c'est avec également un grand plaisir que j'essaie de retranscrire chaque année ce compte rendu.

Je vous remercie de votre attention ».

Eric PASTORINO demande l'approbation du compte-rendu d'activité.

**Le compte-rendu d'activité est approuvé à l'unanimité.**

Il cède la place à **Pascal ETIENNE** qui lui présente les comptes du Syndicat :

« En tant que trésorier, je vous rappelle que les comptes de l'exercice 2017 de votre syndicat reflètent la campagne 2016/2017.

Je vous propose de commencer directement par le compte de résultat.

### **Concernant les produits 2017,**

Le total des produits s'élève à 1 319 579 € et se décompose de la façon suivant :

- 945 960 € de cotisation et de produits issus du plan collectif – ce produit est en stable.
- 146 658 € de cotisation INAO (que vous retrouverez en charge dans le tableau suivant)
- 226 961 € de produits divers, qui se compose de subventions pour les vignades et pour les événements des 40 ans, de remboursement de frais, des redevances de la bouteille syndicale et des loyers AVPI.

### **Concernant les Charges 2017,**

Le total des charges s'élève à 1 337 770€ et se décompose selon les postes suivants :

- 723 432 € d'autres achats et charges externes dont :
  - 146 658 € de cotisation INAO
  - 67 360 € cotisation FRAOC
  - 49 094 € d'honoraires et frais d'avocat spécifique lié à la protection du nom « côtes de provence »
  - 83 629 € concernant l'ensemble des manifestations autour des 40 ans de l'appellation

# PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 avril 2018

## Salle La Fraternelle – CORRENS

---

- 486 436 € de masse salariale,
- 59 677 € d'amortissement – les amortissements sont stables
- 33 438 € de charges diverses
- 34 784 € d'Impôts et Taxes

Le résultat d'exploitation est négatif **18 191 €**.

Le résultat financier est de 22 160€.

Le résultat exceptionnel est déficitaire de 7 107€

L'impôt sur les bénéficiaires s'élève à 8 519 €, en nette baisse, et proportionnelle à la baisse du résultat financier.

Le résultat de l'exercice s'élève donc à 2 557€

Quelques commentaires :

Nous poursuivons nos investissements concernant la protection du nom. C'est fondamental pour l'avenir de notre appellation. Le budget total de la défense du nom s'élève à 110 000€ environ. Le Président Eric PASTORINO a souhaité mettre en place une cotisation spécifique de 8 centimes d'€ pour financer la défense du nom. Vous pourrez constater que les investissements du syndicat vont au-delà de cette cotisation qui finance en 2017, 77 120€. Sur tous les dossiers à l'international, nous collaborons avec l'INAO avec un pays cible important les USA, pays dans lequel les investissements juridiques sont très onéreux. Par ailleurs, nous avons également réalisé des études avec des avocats pour conforter notre doctrine. Anaïs reste la personne en charge du suivi de ce dossier.

L'année 2017 a été marquée par l'ensemble des événements qui ont permis de fêter dignement le passage aux 40 ans de notre appellation « Côtes de Provence ». Nous avons obtenu de la part de nos financeurs 105 000 €. Je tiens donc à remercier l'ensemble de nos partenaires pour leur soutien à l'ensemble de nos manifestations : le Comité interprofessionnel des Vins de Provence, le Crédit Agricole Provence Côte d'azur, Groupama Méditerranée, Azur-distillation et nos partenaires institutionnel le Conseil Départemental du VAR et le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'azur. Quand nous réalisons des événements comme cela, nous sommes heureux de constater que l'ensemble de nos partenaires sont prêt à nous suivre et à nous appuyer financièrement. Nous avons profité des travaux sur la maison des vins pour réaménager une nouvelle salle de dégustation, une chambre froide pour la conservation des vins prélevés par l'AVPI, et un local de préparation des échantillons.

### **Concernant le bilan,**

Le total de l'actif immobilisé s'élève à 2 305 676 € et se décompose de la façon suivante :

- 699 403 € d'immobilisation corporelle pour la partie mobilière et les terrains du syndicat.

# PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 avril 2018

## Salle La Fraternelle – CORRENS

---

- 1 606 273 € d'immobilisation financière pour les parts du syndicat dans la maison des vins

Les actifs circulant s'élève à 1 801 053 € et se décompose de la façon suivante :

- Créances pour 191 204 €
- Valeur mobilière de placement pour 152 €
- Disponibilité : 1 603 218 €
- Charges constaté d'avance pour 6 479 €

Concernant le passif :

- les fonds associatifs s'élèvent à 2 124 026€,
- les autres réserves à 1 230 361€
- et un résultat d'exercice pour 2 557€

soit un total de 3 356 944 €

Les dettes s'élèvent se décomposent :

- Provision de 45 000€ (concernant les dossiers de défense du nom actuellement en cours)
- Emprunts long terme en cours pour 144 720 € (pour l'aménagement des bureaux du syndicat, suite à l'échange de locaux avec le CIVP)
- Dettes fournisseurs pour 30 686 €
- Dettes fiscales et sociales pour 109 889 €
- Les autres dettes pour 419 490 €

Nous avons facturé également les cotisations à partir du mois de janvier 2018 au lieu de décembre. Etant donné que l'exercice se termine au 31 décembre, il semblait plus logique d'appliquer cette méthode.

Nous avons enfin terminé la phase d'investissement : agrandissement du Parking, la réhabilitation des berges, la maison des vins, salle de dégustation et chambre froide. Nous avons réalisé quelques travaux d'embellissement du jardin pour clôturer.

Je vous remercie de votre attention et je laisse maintenant notre commissaire aux comptes nous exposer son rapport ».

**Madame Delphine BRUN** expose son rapport financier et certifie l'exactitude des comptes.

Le Président demande à l'assemblée d'approuver les comptes financiers.

**Les comptes sont approuvés à l'unanimité des membres présents.**

**Première résolution : (quitus)**

# PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 avril 2018

## Salle La Fraternelle – CORRENS

---

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur l'activité du syndicat et la lecture du rapport général du commissaire aux comptes, approuve ledit rapport de gestion ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 lesquels fait apparaitre un excédent de 2 557 €uros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve au Conseil d'administration de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

**La résolution est approuvée à l'unanimité par l'assemblée.**

### **Deuxième résolution** : (affectation du résultat)

L'assemblée générale décide d'affecter l'excédent de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à 2 557 € en réserve.

**La résolution est approuvée à l'unanimité par l'assemblée.**

### **Troisième résolution** :

En application des statuts, l'Assemblée générale fixe le montant des différentes cotisations ainsi que les modalités de calcul et de recouvrement de ces dernières.

#### **1/ Montant des différentes cotisations :**

Le montant total des cotisations appelées par l'ODG s'élève à 1.38 €/hl HT incluant la cotisation ODG, la cotisation ODG spécifique à la protection du nom, Cotisation INAO, contrôle externe AVPI.

La cotisation ODG eau de vie de marc de provence est de 60 €/an et par opérateur + part variable de 10€/hl d'alcool pur.

#### **2/ Modalités de calcul et de recouvrement des différentes cotisations :**

Pour les membres de droit, les cotisations sont appelées auprès des unités de vinification sur la base de la déclaration de revendication (DREV).

A la demande des unités de vinification, un échéancier pourra être mis en place sur les bases suivantes :

- 1/3 fin janvier
- 1/3 fin mars
- 1/3 fin juin

**La résolution est approuvée à l'unanimité par l'assemblée.**



# PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 avril 2018

## Salle La Fraternelle – CORRENS

---

### **Quatrième résolution :**

Au titre de cet exercice, l'enveloppe forfaitaire globale des indemnités de temps passé a été utilisée à hauteur de 31 125€ et comptabilisé dans les comptes de l'exercice.

D'autre part, il est proposé à l'assemblée de maintenir cette enveloppe à 45 000 € pour les indemnités de l'exercice 2018. Le montant de la vacation est de 100€/jour.

**La résolution est approuvée à l'unanimité par l'assemblée.**

### **Election du tiers sortant.**

Le Président souhaite entamer la procédure de renouvellement du tiers sortant de la Chambre Syndicale. Il rappelle que nos statuts prévoient **qu'un candidat au poste d'Administrateur ne peut être remplacé que par un candidat appartenant à la même famille de producteurs.**

C'est pourquoi nous avons 2 listes distinctes de candidats à élire ou réélire ; l'une au titre des caves particulières, l'autre au titre des caves coopératives.

Sont sortants, en ce qui concerne les **caves particulières : Alain BACCINO, Paul BERNARD.**

Guy NEGREL atteint par la limite d'âge est contraint de quitter la Chambre Syndicale et Alain MOUTTE démissionne pour des raisons personnelles.

Pour les **caves coopératives : André CAMOUS** (cave de Puget Ville), **Pascal ETIENNE** (cave de Grimaud) et **Jérôme GROSSO** (cave de Carcès).

Le président précise que des candidatures ont été reçues au Syndicat des Vins Côtes de Provence : **pour les caves particulières : Clément GRIMALDI**, du Château de l'Aumérade de Pierrefeu, **Romain ROUBAUD** Domaine Nestuby à Cotignac et **Olivier SUMEIRE** Château Coussin de Trets.

Pour les **caves coopératives : Jean Marie PORTE**, cave de Montfort.

Nous sommes donc dans l'obligation de procéder à un vote à bulletins secrets. La procédure de vote aura lieu après le rapport moral du Président.

De ce fait, **Eric PASTORINO** enchaine son discours «Mes chers Amis,

La récolte 2017 restera sûrement gravée dans nos mémoires.

Notre appellation a connu une période de sécheresse sans précédent.

Certains secteurs sont restés pratiquement 6 mois sans une goutte d'eau.

# PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 avril 2018

## Salle La Fraternelle – CORRENS

---

Les conséquences n'ont pas tardées :

\*\* La récolte 2017 a été en terme de quantités une des plus basse que nous ayons connue.

\*\* Notre capital végétal a beaucoup souffert, la période de taille a révélé les souffrances de nos vignes amplifiées par les symptômes des maladies du bois.

\*\* Sur un plan économique, les cours se sont envolés contredisant notre volonté de valorisation régulière et continue.

Certains metteurs en marché ont dû limités les quantités livrées et augmentés leurs tarifs de manière conséquente.

Ces derniers mois, vous m'avez souvent entendu dire qu'une surproduction peut déséquilibrer une appellation mais ne pas pouvoir livrer ces marchés est surement plus terrible.

Les parts de marché perdues nécessitent plusieurs années pour les rattraper.

TROP DE VINS A VENDRE, C'EST DANGEREUX, MAIS TROP PEU CELA PEUT ETRE ENCORE PIRE.

Cependant, la situation économique reste très favorable et il est encore trop tôt pour établir une analyse pertinente de la commercialisation du millésime 2017.

Nous avons deux atouts majeurs :

\*\* la qualité du millésime.

\*\* le fait que toutes les régions viticoles françaises ont eu une petite récolte.

Cette situation doit nous interpeller et nous inciter à la réflexion.

Le dossier IRRIGATION est majeur et stratégique pour notre appellation.

Les vigneronns qui ont eu la possibilité d'irriguer peuvent témoigner que cet outil est précieux.

Il y a deux ans, le conseil d'administration de l'ODG a souhaité aborder ce dossier, le sujet est vaste et complexe.

Au fil du temps, nous avons associés les coteaux varois, les IGP du Var, et la chambre d'agriculture, et les fédérations de métier.

Le travail de ces deux années a été concrétisé le 18 Décembre 2017, par la signature d'une convention entre le canal de Provence et les représentants de la filière.

# PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 avril 2018

## Salle La Fraternelle – CORRENS

---

Elle revendique haut et fort que l'irrigation du vignoble du var est possible. La ressource en eau est suffisante et la technique d'irrigation est aujourd'hui maîtrisée.

Le volet financier convient que la filière viticole devra participer.

Comme je vous l'indiquai, ce dossier est complexe, le chemin sera long, nous devons surmonter les difficultés, je reste convaincu que nous y parviendrons.

Avions-nous la possibilité d'ignorer le sujet et d'hypothéquer l'avenir de nos jeunes vigneronnes?

Il en va de l'avenir viticole de notre département.

Notre appellation est vaste et regroupe en son sein plusieurs sensibilités, certains sont contre l'irrigation, chacun sera libre d'irriguer ou pas.

Certains itinéraires techniques permettent des pratiques alternatives.

Un comité de pilotage a été mis en place, regroupant les fédérations de métiers, les ODG ayant autorisés l'irrigation dans leur cahier des charges et la chambre d'agriculture pour avancer pas à pas sur ce dossier.

Je tiens à remercier l'implication du président du canal de Provence Mr Philippe Vitel et celle du président du Conseil Régional Mr Renaud Muselier.

Notre appellation a fortement évolué ces dix dernières années :

\*\* l'export connaît des progressions sans précédent.

\*\* la grande distribution a du mal à suivre l'évolution de notre appellation, ce segment de marché demeure incontournable dans la commercialisation des Côtes de Provence.

L'essor des négociants vinificateurs qui ont créé des marques prestigieuses et valorisantes et qui surfe sur le développement de l'export.

Ces marques connaissent des taux de croissance à 2 chiffres chaque année, il est indéniable que celles-ci ont permis de conforter la notoriété des Côtes de Provence.

Il est à noter que le développement de ce négoce n'aurait pu se faire sans les efforts consentis par les vigneronnes sur la qualité de nos vins.

Le conseil d'administration des Côtes de Provence observe avec beaucoup d'attention ces évolutions mais reste vigilant.

# PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 avril 2018

## Salle La Fraternelle – CORRENS

---

Plus que jamais, il est nécessaire de privilégier le dialogue entre le négoce vinificateur, le négoce traditionnel et la production.

L'appellation Côtes de Provence est à un stade stratégique.

Elle doit pérenniser sa progression et son succès, rien n'est acquis aujourd'hui, des fragilités demeurent.

Il est important de construire une stratégie claire et partagée pour l'avenir de notre appellation.

Le conseil d'administration de l'ODG a souhaité commencer ce travail :

**\*\*** Nous avons travaillé sur le suivi de notre potentiel de production.

Plus que jamais le curseur du niveau de production doit être précis.

La notion de surproduction peut mettre à mal l'équilibre de notre appellation, gérer une pénurie peut être tout aussi préjudiciable.

**\*\*** le deuxième axe évoqué par le conseil d'administration concerne la «montée en gamme» des Côtes De Provence.

Tout le monde en parle, tout le monde le décrète, tout le monde le souhaite.

Il est incontestable que notre appellation amorce une montée en gamme.

Cela est la conséquence de notre notoriété, de sa valorisation et de son succès à l'international.

Notre potentiel de production n'étant pas extensible à l'infini, les Côtes de Provence n'ont d'autres choix que d'une montée en gamme.

Cela peut se décréter certes, mais la réalité est autre.

Le conseil d'administration des Côtes de Provence souhaite aborder cette orientation stratégique avec le comité Côtes de Provence du CIVP.

Le souhait de notre demande sera clair et pragmatique.

C'est quoi la montée en gamme d'une appellation ?

Comment y aller ?

Quels en sont les codes et l'image que nous devons adopter ?

Adapter les outils de communication et nos axes de développement ?

# PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 avril 2018

## Salle La Fraternelle – CORRENS

---

Comment impliquer les acteurs de l'appellation ?

Une stratégie pluri annuelle devra être mise en place.

PLUS QUE JAMAIS, NOUS DEVONS REFLECHIR A NOTRE AVENIR, NOUS DEVONS LE CONSTRUIRE.

Nous devons tous être fiers du chemin parcouru au cours de ces quarante dernières années.

L'appellation Côtes de Provence est la quatrième de France.

Notre volonté d'être leader dans le rosé nous impose de défendre la marque collective COTES DE PROVENCE.

Notre rôle au sein de l'ODG est d'être vigilant aux évolutions de notre appellation.

Nos derniers débats nous ont permis de soulever une interrogation commune.

Aujourd'hui, le nom de notre appellation est utile pour conquérir de nouveaux marchés, à l'export en particulier.

Elle est une garantie et une image qui permet le développement de marques commerciales.

Je dois vous avouer que je suis un peu surpris que certains metteurs en marché mettent le nom de l'appellation sur une contre étiquette quand la notoriété de leur marque est devenue importante.

Le développement de marques est valorisant pour nous tous mais pourquoi oublier notre patrimoine commun qu'est l'appellation ?

La champagne est un exemple de réussite ou il existe une réelle cohabitation entre marque commerciale et nom de l'appellation.

Soyons fier de notre appellation, cette notion garantira le développement de notre AOP.

Un autre sujet a mobilisé nos débats c'est le sujet de l'environnement :

L'année dernière lors de notre assemblée générale, nous avons entériné la possibilité d'intégrer des mesures agro environnementales dans notre cahier des charges.

A l'époque nous n'avions pas connaissance des mesures de contrôle associées à ces mesures.

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 avril 2018 Salle La Fraternelle – CORRENS

---

Au vu des textes proposées et à leur complexité nous avons privilégiés de ne pas alourdir le poids des contrôles aux adhérents.

Ces dernières semaines, suite à la montée au créneau de bon nombre d'ODG sur ce sujet, des évolutions ont eu lieu et nous ne manquerons pas de vous en informer.

Ce sujet de l'environnement est sensible au niveau national, la contrôlabilité de mesures agro environnementales a suscité de fortes Oppositions.

La norme HVE apparait comme une alternative crédible.

Les attentes de la ste civile sont importantes, nous ne pouvons plus les ignorer, nous devons amener des réponses.

La haute valeur environnementale permet une approche large, elle garantit le respect de la réglementation et chaque entreprise peut gravir des échelons selon sa volonté.

L'ODG ne manquera pas de faire une information sur ce sujet.

Je terminerai mes propos par quelques sujets nationaux, notamment sur la volonté d'Agnès Buzin ministre de la santé de stigmatiser une nouvelle fois la filière vin.

L'ensemble des organisations nationales se sont saisies de ce dossier, vin et société a été l'interlocuteur avec nos politiques.

L'ODG a saisi l'ensemble de nos parlementaires, le président de la république a rassuré la filière vin lors du salon de l'agriculture en indiquant que le vin ne serait pas concerné.

Je me dois d'attirer votre attention sur l'existence d'un fort lobby national et Européen qui souhaite désacraliser l'image du vin.

Leur volonté est simple: le vin doit être mis au même niveau qu'un simple produit agro alimentaire.

Fini la notion de terroir, de savoir-faire et d'histoire.

Soyons vigilant à cette volonté de nous banaliser, elle progresse, notre avenir est en jeu.

Dans le même axe, l'Europe a la volonté que nous mettions sur nos étiquettes les ingrédients contenus dans nos vins.

Le débat est dense et animé, imaginez la taille de nos étiquettes.

La CNAOC et les organisations viticoles Européennes travaillent à ce sujet, mais le combat n'est à l'heure actuelle pas encore gagné.

# PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 avril 2018

## Salle La Fraternelle – CORRENS

---

Je terminerai mes propos par des remerciements aux membres du conseil d'administration et du bureau pour leurs engagements.

Plus particulièrement à Paul Bernard, Pascal Etienne, Joel Ghiande et Max Alberto pour la gestion des dossiers qu'ils ont en charge.

Merci à Nicolas Garcia notre directeur et son équipe qui veille à la bonne marche de notre Syndicat.

Merci pour votre attention » *Applaudissements.*

Eric PASTORINO demande à l'assemblée s'il y a des questions sur tout ce qu'il vient d'évoquer. Le micro est donné aux personnes qui souhaitent poser leurs questions.

Le Président rend hommage à Guy NEGREL atteint par la limite d'âge et contraint de quitter la Chambre Syndicale ainsi qu'Alain MOUTTE qui démissionne pour des raisons personnelles.

Il annonce à l'assemblée que la procédure de renouvellement du tiers sortant de la Chambre Syndicale doit avoir lieu. Il rappelle que les statuts du Syndicat prévoient **qu'un candidat au poste d'Administrateur ne peut être remplacé que par un candidat appartenant à la même famille de producteurs.**

C'est pourquoi il y a 2 listes distinctes de candidats à élire ou réélire ; l'une au titre des caves particulières, l'autre au titre des caves coopératives.

Cette année, suite à la démission d'Alain MOUTTE, il y a exceptionnellement 4 postes à pouvoir pour le collègue des Caves particulières et 3 pour le collège des Caves coopératives.

### **Collège des Caves Particulières**

Alain BACCINO  
Paul BERNARD  
Clément GRIMALDI  
Romain ROUBAUD  
Olivier SUMEIRE

### **Collège des Caves Coopératives**

André CAMOUS  
Pascal ETIENNE  
Jérôme GROSSO  
Jean Marie PORTE

Tour à tour les candidats se présentent après cela, le Président indique le calcul de pondération pour les caves coopératives :

# PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 avril 2018

## Salle La Fraternelle – CORRENS

---

Adhérents en caves particulières présents ou représentés : 101

Adhérents en caves coopératives présents ou représentés : 35

$101/35 = 2,88 \times 2 = 5.76$

Il indique que les caves coopératives devront se faire remettre **6 bulletins de vote**.

Et il rappelle les modalités du vote : « Vous voudrez bien glisser vos enveloppes dans les urnes, en mettant bien sûr **1 bulletin pour le renouvellement de la Chambre Syndicale par enveloppe**.

**Ne peuvent bien évidemment voter que ceux qui ont émargé. Vous devrez à nouveau signer la feuille d'émargement avant de glisser votre bulletin dans l'urne.**

Je vous rappelle que **tout adhérent, qu'il soit cave coopérative ou cave particulière, peut et doit désigner 3 noms, au maximum, dans la famille « coopérative » et 4 noms, au maximum, dans la famille « caves particulières »**,

Par contre, **à peine de nullité**, les candidats d'une famille **ne peuvent pas** remplacer les candidats d'une autre famille **caves particulières d'une part – caves coopératives d'autre part**. Je pense que tout est clair ?

Je vous demande de vous rendre aux urnes pour voter, **à la même table à laquelle vous avez émargé** dès votre arrivée.

Je déclare le scrutin ouvert et prononce une suspension de séance pendant ce temps, en vous demandant de revenir le plus vite possible dans la salle ».

Le vote a eu lieu, les participants regagnent la salle.

Le Président demande si tout le monde a voté ?

« Si tel est le cas, je vais déclarer le scrutin clos. Le dépouillement va se faire dans la foulée. Hormis les scrutateurs, vous voudrez bien regagner vos places pour la reprise de nos travaux ».

Pendant le dépouillement les travaux reprennent.

**Nicolas GARCIA** explique les conditions et les limites d'une croissance de l'appellation Côtes de Provence en faisant un come-back sur les années antérieures (à partir de 2010 jusqu'à nos jours) **VOIR POWER POINT CI JOINT**

A la fin de son intervention, il dit quelques mots sur le plan Collectif et demande à Florence LANGLET d'intervenir sur les conditions du **nouveau plan collectif** qui ont changées par rapport à ceux des 2 dernières années. **VOIR POWER POINT CI JOINT**



# PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 avril 2018

## Salle La Fraternelle – CORRENS

---

Le Président remercie Florence de son intervention et dit quelques mots sur la défense du nom « Côtes de Provence ». Il demande à Anaïs HUYSMANS, Juriste au sein du Syndicat, de bien vouloir prendre la parole. Elle explique les raisons de la protection du nom : risque de contrefaçon et explique les conséquences de ces risques. Elle évoque les différentes affaires en cours et invite les vignerons à la contacter pour leur donner les renseignements adéquats en cas d'exports. Après son intervention, elle remercie l'assemblée de leur attention. **VOIR POWER POINT CI-JOINT.**

Le Président reprend la parole afin d'annoncer les résultats du vote :

Sont élus pour les caves particulières :

**Alain BACCINO**

**Paul BERNARD**

**Clément GRIMALDI**

**Olivier SUMEIRE**

Sont élus pour les caves coopératives :

**André CAMOUS**

**Pascal ETIENNE**

**Jean-Marie PORTE**

Le Président invite l'assemblée à se réunir autour d'un apéritif servi sur place.

**La séance est levée à 17 heures 45.**

*Eric PASTORINO*  
*Président*

*Nicolas GARCIA*  
*Directeur*

***Les présentations sont en annexe***